

## 14ème législature

|                                                                                                                  |                                                                                      |                                                                                             |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Question N° :</b><br><b>1488</b>                                                                              | De <b>Mme Marie-Jo Zimmermann</b> ( Union pour un Mouvement<br>Populaire - Moselle ) | <b>Question écrite</b>                                                                      |
| <b>Ministère interrogé</b> > Réforme de l'État,<br>décentralisation et fonction publique                         |                                                                                      | <b>Ministère attributaire</b> > Réforme de l'État,<br>décentralisation et fonction publique |
| <b>Rubrique</b> > fonction publique<br>territoriale                                                              | <b>Tête d'analyse</b> > congé<br>de maladie                                          | <b>Analyse</b> > statistiques.                                                              |
| Question publiée au JO le : <b>24/07/2012</b><br>Réponse publiée au JO le : <b>13/11/2012</b> page : <b>6493</b> |                                                                                      |                                                                                             |

### Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann demande à Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique de lui indiquer quels sont les cinq départements où le taux d'absentéisme des agents de la fonction publique territoriale est le plus élevé et les cinq départements où il est le moins élevé. Elle lui demande également si elle envisage de prendre des mesures soit pour améliorer l'état de santé général des agents territoriaux dans les cinq départements où l'absentéisme est le plus élevé, soit pour éviter la multiplication abusive des congés de maladie.

### Texte de la réponse

Les données relatives à l'absentéisme dans la fonction publique territoriale ne comportent pas d'extraction par département. La baisse de l'absentéisme doit s'inscrire dans une logique de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail. Conformément à la feuille de route établie à l'issue de la grande conférence sociale des 9 et 10 juillet 2012, les questions de santé et de sécurité au travail feront l'objet d'une concertation avec les partenaires sociaux dès la mi-novembre. Par ailleurs, continueront à s'appliquer les mesures déjà mises en oeuvre. Une expérimentation du contrôle des arrêts maladie est ainsi en cours dans neuf collectivités territoriales volontaires qui ont signé une convention locale avec la caisse primaire d'assurance maladie compétente.